

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
**Attribution du marché
de sauvegarde des
forges Mondière**

SEANCE DU MARDI 05 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 05 novembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 30 octobre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry
BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Eric BOUCOURT

ATTRIBUTION DU MARCHE DE SAUVEGARDE DES FORGES MONDIERE

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment l'article L2122-22;
- **Vu** le Code de la Commande Publique;
- **Vu** l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée du 02 septembre 2024 ;

- **Considérant** que le lancement d'une consultation sous la forme d'une procédure adaptée, avec envoi de l'avis d'appel à la concurrence le 7 juin 2024 sur la plateforme de dématérialisation centreOfficielles, avec une date de remise des offres fixée au 05 juillet 2024 ;
- **Considérant** que lors de sa réunion du 02 septembre 2024, la Commission des marchés à procédure adaptée a donné un avis favorable à l'attribution des lots aux entreprises suivants, eu égard au rapport d'analyse des offres :
 - Lot 1 – Charpente/couverture : entreprise SAS MAURICE NAILLER (63100 Clermont-Ferrand) pour un montant de 575 038,97 euros HT ;
 - Lot 2 - Menuiserie/miroiterie à l'entreprise MIROITERIE DAGUILLON (63100 Clermont-Ferrand) pour un montant 126 355,00 euros HT ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 22 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE, Philippe BARRAU) ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Serap ALP) :

- **Approuve** l'attribution des lots suivants,
 - Lot 1 – Charpente/couverture : entreprise SAS MAURICE NAILLER (63100 Clermont-Ferrand) pour un montant de 575 038,97 euros HT ;
 - Lot 2 - Menuiserie/miroiterie à l'entreprise MIROITERIE DAGUILLON (63100 Clermont-Ferrand) pour un montant 126 355,00 euros HT ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Eric BOUCOURT

Le Maire,



Stéphane RODIER